

A nos membres

A la lumière des récents événements dans le monde, notre **Assemblée générale du 19 mai 2001** peut nous paraître bien lointaine. Elle était pourtant harmonieuse et enrichissante. Le docteur Hans-Richard Heiligtag y avait exposé certains aspects liés à la compréhension et au traitement du cancer. Il les élaborera pour la brochure 204 que nos membres germanophones recevront au mois de mai 2002. Notez s'il vous plaît d'ores et déjà la **date de la prochaine Assemblée générale: le 25 mai 2002** à la Rheinau, à quelques kilomètres seulement des chutes du Rhin!

Pétition en faveur du maintien de la diversité des produits thérapeutiques

Le 12 juin 2001, la pétition concernant les ordonnances afférentes à la nouvelle Loi sur les produits thérapeutiques fut remise au professeur Thomas Zeltner, directeur de l'Office fédéral de la santé publique. Sous l'égide de Moritz Aebersold, directeur de Weleda SA et trésorier de notre association, **près de 300'000 signatures récoltées** en quatre mois seulement furent déposées par plus d'une centaine de représentants du *Comité d'action pour la médecine populaire* – dont **anthrosana** fait partie.

Cette pétition ne s'oppose pas à la nouvelle Loi sur les produits thérapeutiques, mais revendique une façon objective de l'appliquer aux remèdes naturels en tenant compte du faible risque inhérent à leur utilisation. Concrètement, le Comité d'action demande **une procédure d'autorisation simplifiée** pour les produits thérapeutiques de la médecine complémentaire, l'engagement de *Swissmedic*, le nouvel institut suisse des agents thérapeutiques, de s'adjoindre **un comité consultatif composé d'experts en médecine complémentaire** et doté de compétences juridiques, ainsi qu'**une révision fondamentale des projets d'ordonnances** afférentes à la Loi fédérale sur les produits thérapeutiques en collaboration avec des experts en médecine complémentaire.

Le professeur Zeltner, prenant connaissance des revendications, fit remarquer entre autres aux pétitionnaires qu'il n'a jamais été question

En annexe vous trouverez

- *le procès-verbal de notre assemblée générale du 19 mai 2001*
- *la brochure «Valeurs et périls pour la vie de l'enfant»*
- *l'encart du Comité pour la protection de la dignité humaine*
- *le dépliant présentant les activités et les publications d'anthrosana*

«Le grand nombre de signatures récoltées en quatre mois seulement est un signe évident de l'importance que la population attribue à la médecine populaire et à un marché contrôlé d'une grande diversité de médicaments de la médecine complémentaire.»

*Dorle Vallender, Conseillère nationale PRD
dans son allocution à l'occasion de
la remise de la pétition à Berne*

Le Comité d'action pour la médecine populaire CPMP, fondé en décembre 2000, regroupe 42 organisations comprenant plus de 60'000 membres.

«Le fait que près de 100 pour-cent des personnes interrogées déplorent l'augmentation continue du coût de la santé en Suisse ne devrait pas laisser les responsables de la santé publique indifférents. Pour faire des économies, certains prônent une baisse du revenu des médecins. 84 pour-cent de ces personnes sont en outre convaincus qu'elles ont elles-mêmes une grande ou une assez grande influence sur leur état de santé.»

*Heidi Schelbert, professeur,
se référant au sondage de l'institut
de recherches GfS*

L'Académie Suisse des Sciences médicales fut fondée en 1943 par les facultés de médecine et la Fédération des médecins suisses. Elle encourage la recherche médicale et définit, entre autres, des critères éthiques.

de percevoir des taxes prohibitives; il communiqua que **les ordonnances concernant les produits thérapeutiques anthroposophiques et homéopathiques allaient être retirées** et revues de fond en comble. La pétition adressée à la Conseillère fédérale Ruth Dreifuss donne au Département fédéral de l'intérieur (DFAI) un mandat précis en ce qui concerne l'application de la nouvelle Loi sur les produits thérapeutiques adoptée le 15 décembre 2000.

Le coût de la santé publique continue son ascension

La nouvelle augmentation des primes qui touchera un grand nombre d'assurés illustre clairement que **la LaMal ne tient pas les promesses faites lors de son introduction** en 1996 quant à la maîtrise du coût de la santé. Sa révision en cours n'y changera pas grand-chose bien qu'entre-temps les partis politiques demandent presque tous **un changement de système radical**. Des propositions plus ou moins valables fusent d'ailleurs de partout: réduction des prestations prises en charge par l'assurance obligatoire, adaptation de l'offre à la demande en santé publique, baisse du coût des médicaments, prise en charge totale des hôpitaux par les assurances, intensification de la collaboration et de la planification hospitalière intercantonale, introduction de cartes de patient électroniques pour éviter des examens et des traitements à double, diminution supplémentaire des primes pour les familles, etc.

Un sujet particulièrement délicat est la récente suppression, par le Conseil des Etats, de l'obligation de contracter, ce qui permet aux assureurs **d'exclure certains fournisseurs de prestations** (notamment des médecins «chers» et «âgés»?). Il va de soi que tout le monde – caisses-maladie, cantons, médecins, patients et consommateurs – voudrait décider selon quels critères pratiquer ces exclusions. A ce jeu, la médecine conventionnelle risque de l'emporter sur la médecine complémentaire.

Les années de collaboration avec la caisse-maladie *innova* nous ont cependant appris que **la médecine d'orientation anthroposophique**, par la grande qualité des soins qu'elle prodigue, **génère** – quoi qu'on dise – **des coûts au-dessus de la moyenne** au niveau de l'assurance obligatoire. En plus, les patients recourent fréquemment au large éventail des thérapies prises en charge par les assurances complémentaires, ce qui entraîne des coûts élevés et, par conséquent, l'augmentation des primes. A notre regret, celle-ci fait toujours que la responsabilité propre et la solidarité des assurés cèdent la place à la consommation et à l'égoïsme.

La réorientation de la médecine est incontournable

Il est donc d'autant plus réjouissant que l'Académie Suisse des Sciences Médicales (ASSM), lors d'un symposium **L'avenir de la médecine en Suisse**, organisé à Berne le 30 août, ait présenté un projet solide sur la réorientation de la médecine. Au préalable, quelque septante experts en santé publique – dont le docteur Peter Heusser en tant que représentant la médecine complémentaire – s'étaient penchés pendant deux jours sur les problèmes et les défis auxquels la médecine est confrontée actuellement. Dans l'introduction de son deuxième Rapport intermédiaire, l'ASSM constate que la médecine a elle-même largement contribué à ce

que **les possibilités thérapeutiques dépassent aujourd'hui de loin ce qui est judicieux** pour soigner les patients. En outre, les patients sont de plus en plus désorientés, et de sérieuses lacunes au niveau de la communication sont fréquentes autour des cabinets médicaux. Enfin, il est patent que **les coûts explosent** et que les rapports entre les différents professionnels de la santé sont tendus.

Le *GfS-Institut de recherches* a publié les résultats d'un sondage représentatif pour toute la Suisse: les 1220 personnes interrogées en avril 2001 avaient beaucoup d'estime pour la compétence des médecins, mais **souhaitaient que des mesures soient prises contre l'explosion des coûts**. 70 pour-cent d'entre elles ont ainsi demandé une baisse du revenu des médecins, 32 pour-cent une limitation des traitements coûteux; 31 pour-cent proposent une plus grande participation aux frais et une réduction du nombre des spécialistes. Il ressort clairement que **la population exige une réorientation de la médecine**, précisant les objectifs suivants: 61 pour-cent pour la prévention des maladies et des accidents, 53 pour-cent pour la guérison des maladies et 50 pour-cent pour la promotion et la conservation de la santé. Dans ce but, la médecine devrait réapprendre à **considérer l'être humain dans son ensemble**. En premier lieu, il faudrait **d'avantage de personnel soignant** (78 pour-cent), **d'humanité** (69), **de médecines alternatives** (58). Seuls 21 pour-cent s'exprimaient en faveur de plus de médecine de pointe, alors que 12 pour-cent en exigent une réduction.

Cette appréciation de la population devrait inciter les responsables de la santé publique à déplacer les priorités, et pas seulement à endiguer les coûts. L'ASSM exige de son côté que **les patients puissent participer aux décisions à leur sujet**, ce qui présuppose un meilleur accès aux informations utiles.

Pour le moment, la recherche, la formation et les pratiques médicales portent encore la marque d'une pensée mécaniste, mettant l'accent sur une médecine de pointe interventionniste et coûteuse. Actuellement, on peut en tout cas constater que le débat est lancé au plus haut niveau des milieux médicaux et universitaires, préparant ainsi **un changement radical de mentalité** en faveur d'une approche plus douce et plus individuelle de la thérapie et de la prévention.

La recherche doit-elle passer avant la dignité humaine?

Avec votre concours, nous avons récolté près de 6'000 signatures en 1995 contre la prétendue **Convention bioéthique** du Conseil de l'Europe. Malgré toute l'opposition qui s'était alors manifestée en Allemagne notamment, une version pratiquement inchangée de cette convention a été adoptée en 1998. Il est probable que **le Parlement suisse sera appelé en 2002 à ratifier cette convention**, laquelle mettrait les citoyens devant des faits accomplis, sans possibilité de recours démocratique. Nous vous prions donc d'étudier le dépliant ci-joint et **d'envoyer la carte détachable à un parlementaire fédéral que vous connaissez**. Merci de votre soutien!

«Les objectifs des médecins sont les mêmes que ceux du personnel soignant qui est plus proche du patient, dispose de moins de possibilités de faire carrière et, contrairement aux médecins, manque de relève. Nous devrions sérieusement réfléchir à une formation commune.»

*Urs Strelbel,
médecin-chef, Männedorf*

Le Comité de protection de la dignité humaine fut fondé en 1999. Aujourd'hui, 18 organisations comprenant plus de 10'000 membres en font partie.

La Suisse doit-elle légaliser l'euthanasie active?

La légalisation de l'euthanasie active sous certaines conditions aux Pays-Bas et l'autorisation de l'assistance médicale au suicide à Zurich ont déclenché la discussion publique en Suisse sur la souffrance des mourants, l'autodétermination des malades et le bien-fondé de certaines mesures destinées à prolonger la vie. En général, **les aspects psychiques et spirituels** tenant compte du destin individuel et de la dignité du mourant **sont absents de ce débat.**

«L'accompagnement des mourants est une tâche que les médecins ne doivent pas simplement déléguer au personnel soignant, à l'aumônier, à la médecine alternative, à des organisations spécialisées. Il relève de notre devoir le plus noble qui est d'aider un être humain de telle sorte qu'il puisse achever tranquillement le cycle de sa vie. La mort fait partie intégrante d'une vie réussie tout autant que la naissance.»

*Urs Strebler,
médecin-chef, Männedorf*

A l'initiative d'Ursula Piffaretti, membre du comité de la Société anthroposophique suisse, des experts en la matière se sont réunis dans les bureaux d'**anthrosana** depuis l'été 2000 pour **approfondir ce thème du point de vue anthroposophique.** Les expériences dans l'accompagnement des mourants de médecins, de thérapeutes et du personnel soignant ainsi que des témoignages de malades et de leurs proches ont été recueillis dans une brochure intitulée «Das Sterben ist auch Geburt». Publiée par **anthrosana**, cette brochure fut présentée aux médias lors d'une conférence de presse que la Société anthroposophique suisse a organisée le 25 octobre 2001. En vue du débat qui aura lieu prochainement aux Chambres fédérales, elle a été envoyée à tous les parlementaires fédéraux, accompagnée d'une lettre les invitant à **renoncer à la légalisation de l'euthanasie active.**

Nous voudrions encore attirer votre attention sur **le nouveau dépliant présentant les activités et les publications d'anthrosana.** Sur demande, nous vous en enverrons volontiers des exemplaires supplémentaires à distribuer autour de vous.

C'est avec grand plaisir que nous vous remettons, également sous ce pli, la dernière brochure éditée par APMA, notre association-sœur en France, dans la Collection *Conscience et Santé*: **Valeurs et périls pour la vie de l'enfant**, rédigée par le docteur Joachim Berron.

Avec **nos chaleureux vœux pour les Fêtes de fin d'année**, nous vous présentons nos salutations les meilleures.



Michael Werner, président



Herbert Holliger, responsable de gestion



Postplatz 5, Case postale
4144 Arlesheim
Téléphone 061 701 15 14
Téléfax 061 701 15 03
E-Mail info@anthrosana.ch
Internet www.anthrosana.ch